



## **RESPONSABILITÉS DES AUTEURS ET DES AUTEURES DANS LES ÉTAPES MENANT À LA PUBLICATION D'UN ARTICLE**

### **A. Préparation et soumission du manuscrit**

#### ***1. Préparation du manuscrit***

Pour assurer la qualité optimale de la revue, les auteurs et les auteures veilleront à ce que leur manuscrit respecte les exigences de la revue décrites dans le présent document et dans le document « II. Protocole de présentation des manuscrits ».

Le manuscrit doit tenir compte :

- de la qualité de la langue;
- de la ligne éditoriale de la revue;
- de la toile de fond du numéro (dans le cas des numéros thématiques);
- des normes de présentation établies dans le « Protocole de présentation des manuscrits »;
- des sections devant faire partie de chaque type d'article de recherche, de leur équivalent ou d'une combinaison logique de ces sections :
  - a. S'agissant d'un article de recherche scientifique dont la méthodologie est qualitative, le texte comprend : introduction (que clôt une question de recherche), méthodologie, résultats, discussion des résultats, conclusion, références.
  - b. S'agissant d'un article de recherche scientifique dont la méthodologie est quantitative, le texte comprend : introduction (que clôt une question de recherche), cadre conceptuel (que clôt l'énoncé d'un ou de plusieurs objectifs ou hypothèses), méthodologie (sujets, instrumentation, déroulement et méthode d'analyse des résultats), résultats, discussion des résultats, conclusion, références.
  - c. S'agissant d'un article de recherche théorique, le texte comporte habituellement : introduction (que clôt une question de recherche), cadre théorique (que clôt l'énoncé d'un ou de plusieurs objectifs ou hypothèses), approche théorique, développement théorique, discussion, conclusion, références.

#### ***2. Soumission du manuscrit***

**Note** : L'auteur ou l'auteure soumettra son manuscrit soit à la direction de la revue (dans le cas d'un numéro régulier), soit à la rédaction invitée (dans le cas d'un numéro thématique).

Le manuscrit soumis doit être accompagné a) d'un résumé en français et en anglais et b) de cinq mots clés en français et en anglais pour l'indexation des articles.

Lors de la soumission de son manuscrit, l'auteur ou l'auteure signe le formulaire « III. Engagement de l'auteur ou de l'auteure » et le transmet à la direction de la revue par télécopieur ou par la poste.

Les auteurs et les auteures recevront promptement un accusé de réception de leur manuscrit et du formulaire d'engagement.

## **B. Évaluation du manuscrit soumis à la revue**

### ***1. Évaluation de l'admissibilité du manuscrit***

À la réception du manuscrit, la direction ou la rédaction invitée, selon le cas, évalue l'admissibilité de celui-ci et transmet une réponse à l'auteur ou à l'auteure dans un délai de deux semaines (voir « Grille d'évaluation de l'admissibilité d'un manuscrit »).

**Nota bene** : Dans le cas où un manuscrit est considéré admissible quant à son contenu, mais qu'il comporte de nombreuses fautes de français ou que les normes établies dans le « Protocole de présentation des manuscrits » n'ont pas été respectées, le manuscrit sera retourné à son auteur ou à son auteure, qui sera invité à le faire réviser linguistiquement (à ses frais) ou à le rendre conforme au « Protocole de présentation des manuscrits » avant de le resoumettre.

### ***2. Évaluation du manuscrit par les pairs (arbitrage)***

Le manuscrit qui est jugé admissible est ensuite soumis au processus habituel d'évaluation par les pairs, réalisée par deux arbitres spécialistes du domaine concerné.

### ***3. À la suite de l'évaluation***

La direction ou la rédaction invitée, selon le cas :

- transmet à l'auteur ou à l'auteure son rapport d'arbitrage accompagné des rapports d'évaluation des arbitres et du manuscrit annoté (s'il y a lieu), en s'assurant de l'anonymat des documents.

L'auteur ou l'auteure :

- apporte les corrections demandées;
- soumet le manuscrit révisé soit à la direction, soit à la rédaction invitée, par courriel, accompagné d'une lettre dans laquelle sont spécifiés les changements apportés lors de la révision et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des modifications proposées dans le rapport d'arbitrage n'ont pas été faites.

## **C. Édition**

L'auteur ou l'auteure vérifie et corrige l'article à la lumière du travail de révision linguistique et éditoriale. La direction de la revue vérifie le travail fait par l'auteur ou l'auteure et procède à l'édition.

### ***Droits du comité de rédaction et de la direction***

Le comité de rédaction et la direction de la revue ont le dernier mot sur l'acceptation ou le refus d'un manuscrit et se réservent le droit d'apporter aux textes qu'ils acceptent pour publication les corrections de forme et de langue jugées nécessaires lors de la révision linguistique et éditoriale.